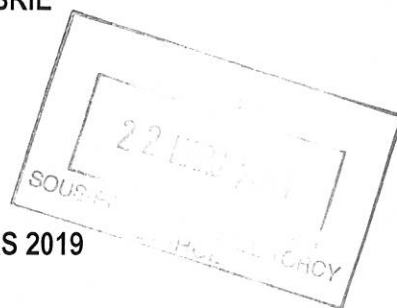


S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE LA BRIE

* * *

Nombre de délégués : 27
Présents : 21



SEANCE DU MERCREDI 13 MARS 2019

N° 2019-1

Objet : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Par délibération du 23 novembre 2005, le conseil syndical a prescrit l'élaboration du SCoT de la frange Ouest du Plateau de la Brie.

Au vu de l'avis favorable du commissaire suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 juin au 4 août 2012, le projet de SCoT a été approuvé le 27 novembre 2012.

Le SCoT de la frange ouest du Plateau de la Brie a été l'objet de quatre recours gracieux et de trois recours contentieux. Ces derniers ont été déposés par les associations suivantes : le RENARD, l'AER et APPEL+. Le cabinet FIDAL, représenté par Me Patrick HOCREITERE, a été désigné pour défendre les intérêts du syndicat. Après plusieurs échanges de mémoires, l'audience s'est déroulée le 22 février 2019, et les conclusions tendent au rejet des recours.

Aujourd'hui le SCoT n'est pas compatible avec les lois Grenelle et ALUR, ni avec le SDRIF 2013. Par ailleurs, les communes de Varennes-Jarcy, Tournan-en-Brie et Gretz-Armainvilliers ne sont pas couvertes par ce SCoT et sont donc des zones blanches. Une mise en révision a donc été adoptée par le conseil syndical du 6 décembre 2017. Le coût d'un SCOT peut être estimé entre 200 et 300 000 €, et l'Etat peut verser une aide financière assez minime (DGD Doc Urba). Sa durée de réalisation serait de 4 à 6 ans.

Cependant, après des échanges avec la DDT et la DRIEA, ces services de l'Etat proposent de suspendre la procédure de révision du SCoT. Ils ont proposé que soit créé un groupement de commandes entre le SMEP et les deux Communautés de communes membres, dans le cadre du financement des études d'ingénierie territoriale par le Contrat de Plan Etat Région.

Fin 2018, les deux Communautés de communes des Portes Briardes Entre Villes et Forêts et de l'Orée de la Brie se sont réunies avec le SMEP afin d'envisager une candidature à ce dispositif, et pouvoir mener les études suivantes :

- Opportunité et faisabilité d'un rapprochement entre les Communautés de communes Les Portes Briardes entre Villes et Forêts et l'Orée de la Brie ;
- Diagnostic sur l'offre de soins sur le territoire des deux Communautés, son évolution et la mise en place d'un contrat local de santé ;
- Un plan climat air énergie territorial pour chacune des deux Communautés ;
- Un diagnostic sur les transports et les mobilités sur le territoire des deux Communautés, préalable à un Plan Local de Déplacement ;
- Une étude sur les zones d'activités anciennes de la CCOB et leur reconversion (en partenariat avec l'EPFIF).

Le SMEP apportera son soutien financier aux études menées dans le cadre de ce dispositif, à hauteur de 31 000€.

Ces 31 000€ seront financés par une reprise en fonctionnement du résultat d'investissement (88 061€), en application du 5ème alinéa de l'article D. 2311-14 du C.G.C.T. Cette demande est actuellement en cours d'examen par la DGCL.

En 2019, afin de couvrir les dépenses obligatoires (17 K€ de charges, 8K€ d'amortissement, 30K€ d'indemnités), il sera proposé de fixer à 0.75€ par habitant la participation, soit un total de 55 477€.

Communes	Interco	Population	Participation 2019 à 0.75€
Brie-Comte-Robert	CC de l'Orée de la Brie	17 563	20 413 €
Chevry-Cossigny		4 016	
Servon		3 296	
Vareennes-Jarcy		2 342	
Férolles-Attilly	CC Les Portes Briardes	1 241	35 064 €
Gretz-Armainvilliers		8 793	
Lésigny		7 388	
Ozoir-la-Ferrière		20 416	
Tournan-en-Brie		8 914	
Population totale		73 969	55 477€

En conséquence, le Conseil Syndical :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2019.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 14 mars 2019

Jean LAVIOLETTE
Le Président,



Reçu en Préfecture : 22/03/2019
Exécutoire le : 24/03/2019
Affiché le : 28/03/2019

S.M.E.P.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION EN VUE DE LA REVISION
DU SCHEMA DIRECTEUR LOCAL DE LA FRANGE OUEST DU PLATEAU DE BRIE

* *

*

Siège Social : 2 rue Verdun
77170 Brie-Comte-Robert
Tél. : 01.60.62.15.80
E-mail : syndicats@briecomterobert.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 13 MARS 2019

Nombre de délégués : 27
Présents : 21

L'an deux mille dix-neuf, le treize mars à dix-neuf heures, le Conseil Syndical légalement convoqué le 28 février s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean LAVIOLETTE,

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames BOYARD, SPRUTTA-BOURGES (suppléante de M. GIOVANNONI), VINIT, Messieurs BEZOT (suppléant de M. JUBAULT) COLAS, DEBRAY, GARCIA, GAUTIER, GHIRARDELLO, LAURENT, LAVIOLETTE, LAZERME, LE JAOUEN, PAPIN, PIOCELLE-CORNILLION, SALMON, SAUVIGNON, SCHMIT, TIENNOT, USSEGLIO-VIRETTA (suppléant de M. BENOIT), WOFYSY.

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Madame SANTIN et Monsieur ONETO

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte

Le procès verbal de la séance du 10 décembre 2018 a été approuvé à l'unanimité.